VOLUME 3 - Nº 7
Juillet 2015



VILLE DE MONT-ROYAL

VILLE DE
MONT-ROYAL



TOWN OF
MOUNT ROYAL

ART PUBLIC
UNE PREMIÈRE MURALE À MONT-ROYAL

Voir en page 12



Plus de 600 participants au Tour familial à vélo 2015 – Érika et Simon profitent d'une pause bien méritée



Jeunes arbres livrés à domicile pour le Jour de la Terre 2015 - M. Jacques Duranceau, récipiendaire d'un amélanchier, en compagnie du maire Roy, de la conseillère Erin Kennedy et des employés Steve Murphy et Antonino Larocca



Quiz : Quelle est l'adresse de cet édifice du centre-ville, bien connu des Monterois? Réponse à la page 12

SOMMAIRE

INFO VILLE DE MONT-ROYAL Vol.3 N°.7

PRODUCTION Direction des affaires publiques et du Greffe
COORDINATION Alain Côté
RÉDACTION Charles Cyr, Mélissa Archambault
COLLABORATION Nadine Bourgeois, Ava Couch, Denis Chouinard, Chantal Galarneau, Bonnie Hill, Louise Léonard, André Maratta, Matthew McRae, Dominique Pagé, Maria Perrotta, Érick Pinon, Isabel Tardif, Alexandre Verdy, ainsi que le maire Philippe Roy

RÉVISION ET TRADUCTION Craig Schweickert, Textualis
CONCEPTION GRAPHIQUE Isabelle Deprez, PHANEUF DESIGN GRAPHIQUE
PHOTOS : Mélissa Archambault, Bénédicte Brocard, Sophie Dorion, Nathalie Guimond, Erin Kennedy, Ladislas Kadyszewski, Ilana Pichon
ILLUSTRATION p._10 Luc Mckay
IMPRESSION Maska
Dépôt légal Bibliothèque Nationale du Québec,
ISSN 1481-7772

INFO VILLE DE MONT-ROYAL est distribué gratuitement dans tous les foyers et les entreprises de Mont-Royal par Postes Canada. Imprimé avec des encres inoffensives pour l'environnement sur du papier éco-responsable certifié FSC.

LA LIGNE VERTE

Besoin de conseils et d'astuces pour l'entretien de votre pelouse et de votre aménagement paysager ?
Appelez la Ligne verte au : **514 734-4222**
Service gratuit offert du lundi au vendredi, de 7 h à 15 h.

PAGE COUVERTURE :

C'est l'œuvre de la jeune artiste muraliste Ilana Pichon qui a été retenue pour cette murale aux accents très contemporains.

Celle-ci s'est inspirée d'éléments significatifs du patrimoine monterois pour la création de sa murale.





Mot du maire

ÇA BOUGE À VILMO

Nous avons maintenant la tête et le cœur tournés vers l'été, c'est entendu, mais un hiver et un printemps fort remplis viennent de se terminer à Mont-Royal. Les choses bougent à "Vilmo" et c'est tant mieux! Notre communauté évolue, nous accueillons de nouveaux résidents, les familles s'agrandissent. À travers tout ce mouvement, nous souhaitons tous conserver le cachet particulier de notre cité-jardin.

Mon administration municipale l'a bien compris. Après plusieurs mois de travail intense, les fruits de notre vaste exercice de consultation sur l'urbanisme sont enfin prêts à être cueillis. Plusieurs d'entre vous le savent pour vous y être intéressés de près : de cette consultation découlent d'importantes décisions de même que toute une variété d'orientations qui permettront dorénavant de mieux encadrer les constructions et rénovations sur notre territoire. Il s'agira, en effet, de protéger encore plus adéquatement notre patrimoine vert et notre patrimoine bâti (voir page 6). Le pari d'une implication citoyenne dans le dossier est réussi.

Par ailleurs, au printemps, nous avons adopté une nouvelle politique animalière et annoncé la création d'un nouveau parc à chiens (voir page 11). Ces deux décisions ont été applaudies. Le soutien que les résidents ont manifesté à ces initiatives, notamment sur les médias sociaux, nous fait chaud au cœur.

Les grandes lignes du projet de Carbonleo ont été annoncées publiquement, en février, pour être reprises et détaillées par les promoteurs en mai dernier, au moment de dévoiler officiellement « Le Royalmount ». J'ose croire qu'à ce stade-ci, tout le monde est au courant de la venue d'un ambitieux complexe commercial et de divertissement dans notre secteur industriel, à l'intersection des autoroutes 15 et 40. C'est un redéveloppement dont le secteur avait bien besoin. Il faut le rappeler, il s'agit d'un excellent projet pour notre communauté et d'une contribution additionnelle majeure à la stabilité financière de notre ville.

Un dossier crucial en ce moment est celui de la lutte contre l'agrile du frêne, cet insecte qui dévaste les frênes du Québec. Le conseil a adopté récemment un règlement encadrant les frênes du domaine privé, qui met de l'avant un inventaire de ces derniers et offre un soutien aux propriétaires d'arbres affectés (voir page 10).

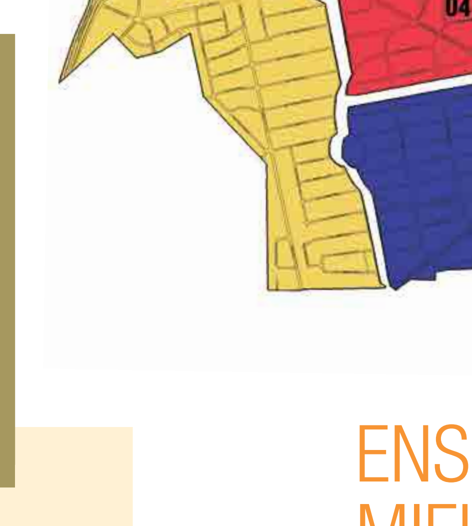
Enfin, j'aimerais souligner l'ajout d'une station d'autopartage de Communauto pour les Monterois résidant près du parc Mohawk, de même que l'ajout d'une place supplémentaire à l'hôtel de ville. Le service a ses habitués et s'avère très populaire. L'avez-vous essayé?

Sur ce, il ne me reste qu'à vous souhaiter, à tous et à toutes, un été 2015 chaud, ensoleillé et baigné de bonheur.

Philippe Roy

philippe.roy@ville.mont-royal.qc.ca

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MONT-ROYAL





Philippe Roy
Maire
☎ 514 734-2914 (bur.)
Téléc. : 514 734-3072 (bur.)
philippe.roy@ville.mont-royal.qc.ca

ENSEMBLE POUR MIEUX VOUS SERVIR

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONT-ROYAL : CALENDRIER 2015

La séance du conseil municipal se déroule habituellement le dernier lundi de chaque mois, sauf en cas de jour férié. Les séances se tiennent à 19 h, à l'hôtel de ville, situé au **90, avenue Roosevelt.**

13 juillet	17 août	21 septembre
26 octobre	23 novembre	14 décembre



Joseph Daoura
Conseiller, district nº 1
☎ 514 734-2914 (bur.)
Téléc. : 514 734-3072 (bur.)
joseph.daoura@ville.mont-royal.qc.ca

Minh-Diem Le Thi
Conseillère, district nº 2
☎ 514 734-2914 (bur.)
Téléc. : 514 734-3072 (bur.)
minh-diem.lethi@ville.mont-royal.qc.ca



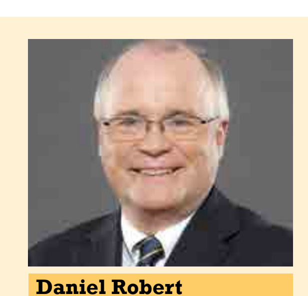
Erin Kennedy
Conseillère, district nº 3
☎ 514 345-9336 (rés.)
Téléc. : 514 345-9336 (rés.)
erin.kennedy@ville.mont-royal.qc.ca



John Miller
Conseiller, district nº 4
☎ 514 738-7155 (rés.)
Téléc. : 514 734-3072 (bur.)
john.miller@ville.mont-royal.qc.ca



Louis Dumont
Conseiller, district nº 5
☎ 514 735-3617 (rés.)
Téléc. : 514 734-3072 (bur.)
louis.dumont@ville.mont-royal.qc.ca



Daniel Robert
Conseiller, district nº 6
☎ 514 734-2914 (bur.)
Téléc. : 514 734-3072 (bur.)
daniel.robert@ville.mont-royal.qc.ca

Résultats financiers 2014
UN BILAN TRÈS POSITIF

Présentés lors de la séance du conseil municipal du mois d'avril, les états financiers pour l'année 2014 révèlent un excédent budgétaire de plus de 7,5 millions de dollars. Une grande part de ces surplus provient de la vente du Centre Rockland, qui a généré 4,1 millions de dollars en droit de mutation. Les autres gains sont attribuables à des coûts de fonctionnement moindres liés notamment à la rémunération globale, aux charges sociales et avantages sociaux, à des transferts gouvernementaux et à des intérêts perçus. De plus, des améliorations apportées aux activités relatives aux travaux publics et l'utilisation restreinte de services professionnels externes dans les domaines de l'urbanisme, de l'ingénierie et de l'arboriculture ont permis des économies substantielles.

Cet excédent est non seulement le reflet d'une situation financière positive, mais d'une amélioration constante. Ajouté à l'excédent accumulé, aux réserves financières et aux fonds de réserves, l'ensemble des surplus totalise 21,8 millions de dollars, comparativement à 17,6 millions de dollars en 2013. Quant à l'endettement total net à long terme, il a diminué et est passé de 27,3 millions de dollars en 2013 à 26,3 millions de dollars en 2014, ce qui représente 0,41 % de la richesse foncière uniformisée.

Les surplus dégagés permettront de poursuivre le remboursement de la dette, de financer divers projets, d'assurer des services de qualité qui répondent aux besoins des Monterois et, le cas échéant, d'affronter les imprévus.

20 ans de vie active en politique municipale
POUR JOHN MILLER



Le conseiller John Miller en compagnie du maire Philippe Roy, devant le mur hommage

Texte du mur hommage :

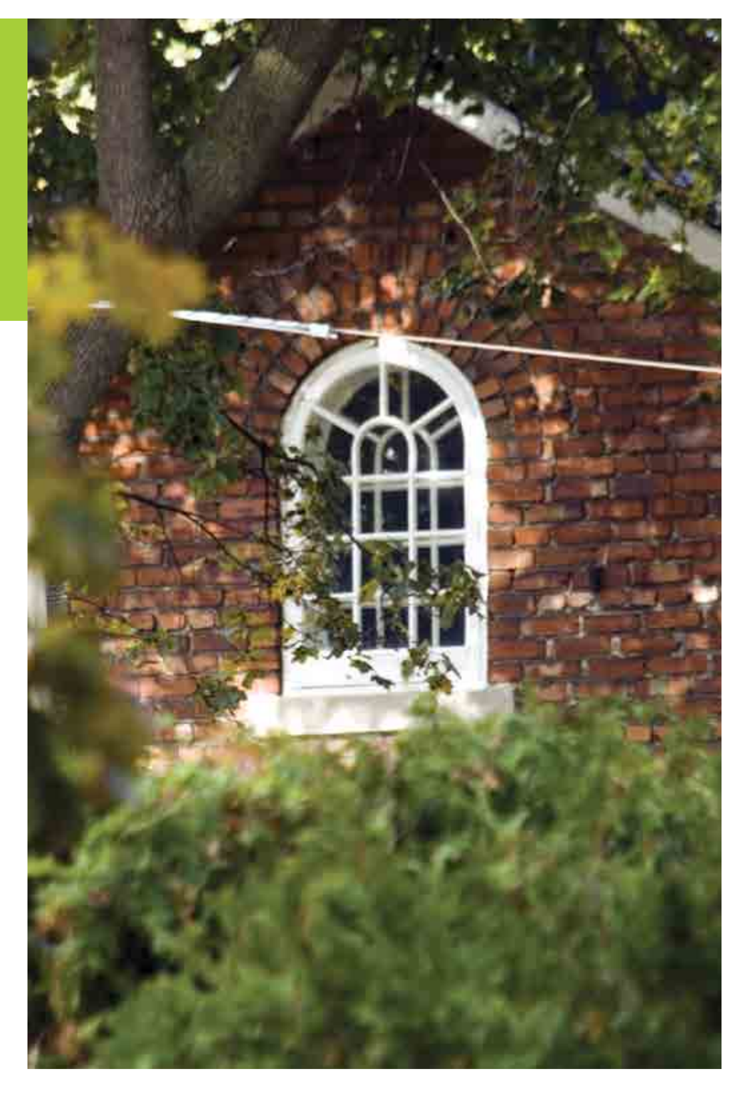
«Il est probablement le seul Monterois pouvant se vanter, aujourd'hui, d'avoir participé directement ou indirectement à l'organisation des fêtes les plus importantes de Mont-Royal : le 50e anniversaire célébré en 1962, le 75e en 1987 et le centenaire de 2012. Autre fait d'armes, au cours de sa carrière active dans l'arène politique municipale il a côtoyé cinq maires différents, ce qui en fait une sorte de héros local.»

Le samedi 23 mai dernier, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a rendu un hommage chaleureux aux élus cumulant 20 années de vie active en politique municipale. Parmi les personnes honorées figurait John Miller, conseiller du district nº 4 de Mont-Royal. M. Miller a entamé son cinquième mandat auprès du conseil municipal de la ville de Mont-Royal à l'automne 2013.

Natif de Mont-Royal, il a vu se développer la municipalité et se multiplier les services offerts. Il a d'ailleurs pris part dès l'adolescence à cette évolution, à titre d'entraîneur auprès de différentes équipes sportives locales. Son intérêt marqué pour les affaires municipales et son leadership naturel l'ont par la suite mené à la présidence de l'Association municipale des résidents où il a fait ses premiers pas dans la sphère politique.

Apprécié de ses concitoyens, John Miller a été élu pour la première fois en 1991. Il a depuis chapeauté de nombreux dossiers, passant des finances municipales aux projets de travaux publics, en plus de prendre part activement aux processus de la défusion et de reconstitution de la Ville. Il a également contribué au succès des différentes festivités soulignant le 100e anniversaire de Mont-Royal, en 2012, et son engagement envers la communauté monteroise se poursuit à ce jour.

Félicitations John!



L'an dernier à pareille date, la Ville vous annonçait la venue d'une démarche de consultation citoyenne sans précédent au sujet des défis présentés par l'urbanisme résidentiel et la protection du patrimoine de Mont-Royal. Depuis, beaucoup de chemin a été parcouru. Au cours de l'automne et de l'hiver, les étapes ont défilé : sondage CROP auprès de 500 répondants, matinée conférence avec experts invités, rencontre de groupes de discussion formés par district électoral et, finalement, soirée à micro ouvert pour l'ensemble de la population, soit notre « Grand rendez-vous ». Les mémoires, lettres ouvertes et commentaires de toutes sortes se sont multipliés; un an plus tard, les résultats de la démarche sont probants. Le maire Philippe Roy présentait en mai dernier les préoccupations citoyennes ainsi que les orientations qui ont été dégagées de cet exercice et qui inspireront dorénavant divers changements réglementaires :

CONSULTATION SUR LE PATRIMOINE ET L'URBANISME : LE BILAN

SOMMAIRE DES PRÉOCCUPATIONS ET DES ORIENTATIONS :

1 - Préoccupation : la protection du couvert végétal typique de la cité-jardin

Orientations :

- Définition par zone résidentielle d'un pourcentage d'aire paysagée du terrain en sus des exigences d'aménagement des cours avant actuellement en vigueur;
- Gestion de l'occupation maximale des cours arrière résidentielles par des constructions complémentaires;
- Optimisation des exigences en matière d'abattage d'arbres et obligation de replantation;
- Sélection des essences appropriées selon le lieu de plantation;
- Révision des exigences d'aménagement paysager pour les constructions commerciales et industrielles.

2 - Préoccupation : la préservation de l'échelle et des styles architecturaux des voisinages résidentiels établis

Orientation :

- Intégration par zone au règlement de zonage des dispositions du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale relatives au style, aux marges et aux dimensions de la façade : largeur des bâtiments, hauteur sous soffite, hauteur hors tout du bâtiment principal.

3 - Préoccupation : la menace des maisons surdimensionnées sur l'échelle des voisinages établis

Orientations :

- Révision par zone du coefficient d'emprise au sol (CES) selon les styles architecturaux et la taille des terrains;
- Établissement par zone de la largeur minimale et maximale des terrains.

4 - Préoccupation : une gestion plus stricte des demandes de démolition

Orientations :

- Obligation visant la préparation d'une estimation des travaux de remise en état du bâtiment par un technologue, un architecte ou un ingénieur membre d'un ordre professionnel aux fins de l'évaluation de l'état du bâtiment à démolir;
- Dans le cadre du programme de réutilisation du sol, obligation visant la préparation d'une maquette volumétrique démontrant l'intégration du nouveau bâtiment à construire, dans son voisinage;
- Augmentation des amendes applicables en cas de contravention au règlement, y compris une obligation de reconstitution de l'immeuble démoli sans permis.

5 - Préoccupation : une gestion plus appropriée des nuisances associées aux projets de rénovation ou démolition

Orientations :

- Optimisation du règlement sur les nuisances et la construction;
- Réévaluation des délais des permis selon la nature des travaux et établissement de conditions strictes pour le renouvellement de permis, ce qui comprend des garanties bancaires;
- Révision des sanctions possibles pour le non-respect d'un échéancier de réalisation soumis.

6 - Préoccupation : une meilleure intégration des projets de redéveloppement dans la trame urbaine

Orientation :

- Rédaction et adoption d'un nouveau règlement sur les projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour chacun des secteurs en transformation, de manière à définir un processus d'analyse et de documentation des demandes de modification au zonage et aussi pour y intégrer des critères d'approbation des projets.

7 - Préoccupation : une transparence accrue des décisions du Comité consultatif d'urbanisme

Orientation :

- Révision du règlement sur le Comité consultatif d'urbanisme afin d'en élargir la composition pour y intégrer des experts en urbanisme et en architecture de paysage; procéder par avis public d'intérêt pour la nomination des membres et établir des règles de régie interne, d'éthique et de déontologie.

8 - Préoccupation : la revitalisation du centre-ville et l'amélioration de la mixité commerciale et résidentielle

Orientation :

- Révision des usages commerciaux permis dans les zones commerciales du centre-ville afin de favoriser les achats de proximité et soutenir la mixité commerciale et résidentielle.

9 - Préoccupation : la revitalisation du secteur industriel

Orientation :

- Mieux encadrer les droits acquis et des changements d'usages afin d'optimiser l'aménagement des terrains et des aires de stationnement dans le secteur industriel.

Deux règlements bénéficieront de façon prioritaire de l'apport des citoyens. En effet, ceux sur la démolition et le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) font présentement l'objet d'amendements avant leur adoption éventuelle par le conseil municipal, afin de mieux refléter les préoccupations citoyennes. Davantage imposant, le règlement de zonage sera lui aussi révisé. C'est avec l'appui de la firme-conseil Régis Côté / Groupe BC2, dont les services ont été retenus tout au long de l'exercice de consultation, que la Ville poursuit l'adaptation de ses règlements, une opération qui devrait s'échelonner sur plusieurs mois.

TRAVAUX D'AMÉLIORATION : ACTION!



Le retour du beau temps correspond au retour d'un certain nombre de plaisirs jardiniers et récréatifs pour les résidents de Mont-Royal. Il signale par ailleurs l'amorce de travaux importants, notamment sur le réseau routier.

Vous aurez remarqué que des rénovations ont débuté ce printemps sur le viaduc Rockland. Ce chantier, mené en collaboration avec Montréal, s'attaquera à une réfection d'envergure de la structure du viaduc. Réclamés par Mont-Royal depuis plusieurs années, les travaux seront suffisamment importants pour s'échelonner au moins jusqu'à 2017. Toutes les mesures seront prises pour permettre autant que possible la fluidité de la circulation et ce, tout au long des travaux, bien qu'il soit à prévoir que des voies seront fermées de temps à autre.

Au cours des prochains mois, d'autres travaux seront entamés par la Ville de Montréal, cette fois-ci à la hauteur du rond-point l'Acadie, à la périphérie de notre ville. Les travaux viseront la construction d'un bassin de rétention afin d'emmagasiner les eaux pluviales lors de fortes averses et de prévenir les débordements, question d'augmenter la capacité du collecteur Meilleur-Atlantique.

Mont-Royal planifie de son côté divers travaux, essentiellement en termes de pavage et de reconstruction de trottoirs et de rues, entre autres sur l'avenue Chester et le chemin Rockland, ainsi qu'au parc Connaught. D'autres travaux seront effectués pour agrandir les dalles de béton du parc Mohawk, autour des jeux d'eau.

L'aréna fera par ailleurs l'objet de mises à niveau, sous la forme de divers travaux d'entretien, et des rénovations majeures sont prévues au chalet de la piscine municipale cet automne.

Sur ce, bonne lecture et bon été!

Ava Couch, Directrice générale
directiongenerale@ville.mont-royal.qc.ca

NOUVEAU SOUFFLE EN DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES AU CENTRE-VILLE

À l'initiative de la Ville, des gens d'affaires du secteur centre-ville se réuniront désormais périodiquement afin d'élaborer conjointement des stratégies de développement commercial.

Des représentants de la Cordonnerie Ville de Mont-Royal, du fleuriste McKenna, de Capital-Image, de Dupond et Dupont, de Desjardins Caisse des Versants du mont Royal, de Marmott Énergies et de la chocolaterie Leonidas ont ainsi accepté l'invitation d'Yves Gignac, directeur du développement économique de Mont-Royal, à unir leurs forces.

L'association de gens d'affaires s'intéressera plus particulièrement à d'éventuels efforts de revitalisation menés en continu au centre-ville. Il s'agira, pour les partenaires, d'identifier les mesures les plus porteuses à considérer par la Ville dans son désir de soutenir les efforts de ses gens d'affaires pour attirer et développer la clientèle du secteur.

L'un des points d'intérêt abordés d'emblée par le groupe concerne la conception d'une stratégie web de qualité pour faire valoir la zone commerciale.



De g. à d., M. Said Metaich de Leonidas, M. Yvon Desautels de Capital Image, M. Mazid Goulamhoussen de Dupond et Dupont, Mme Nathalie Tremblay de Marmott Énergies, M. Simon Déry, de Desjardins Caisses des Versants du mont Royal, et M. Yves Gignac.

ASSOCIATION MUNICIPALE DE MONT-ROYAL (AMMR)



Jacques McDonald passe le flambeau de la présidence à Farid Tannous

Nous tenons à exprimer toute notre admiration à M. Jacques McDonald qui a occupé le poste de président de l'Association pendant plus de 10 ans et lui souhaitons une retraite bien méritée. Merci Jacques pour votre grand dévouement auprès des Monteroises et Monterois!

Et, toutes nos félicitations et meilleurs vœux de succès à son successeur, M. Farid Tannous, élu lors de la 83e assemblée générale annuelle de l'Association. Au plaisir de poursuivre la longue tradition de collaboration et d'échanges constructifs entre tous les membres de l'AMMR et la municipalité.

Des solutions POUR ÉCONOMISER EAU POTABLE ET ÉNERGIE

Des trousses d'articles économiseurs d'eau sont disponibles au comptoir de l'hôtel de ville. Sans compromettre votre confort, ces ensembles vous permettent de diminuer de façon significative votre consommation d'eau potable tout en consommant moins d'énergie électrique pour la chauffer.

Ces trousses sont offertes en trois modèles, jusqu'à épuisement des stocks, à des prix concurrentiels variant entre 10 $ et 20 $. Vous pouvez choisir entre une pomme de douche téléphone Earth Massage et deux pommes de douche fixes, la Earth Massage et la SAVA. Chaque ensemble contient également huit autres produits de qualité, dont des aérateurs de robinet et des pastilles de détection de fuites, qui vous feront économiser eau et énergie de façon notable.

En partenariat avec Hydro-Québec et Solutions Ecofitt, cette initiative s'intègre dans le *Plan local de développement durable de la Ville de Mont-Royal 2010 - 2015* dont l'un des objectifs est la réduction de 15 % de la consommation d'eau potable par rapport à l'an 2000.

LE SAVIEZ-VOUS?

LES QUÉBÉCOIS COMPTENT PARMI LES PLUS GRANDS CONSOMMATEURS D'EAU POTABLE AU MONDE

Au Québec, une personne consomme en moyenne plus de 386 litres d'eau potable par jour, soit 40 % de plus que la moyenne canadienne. Plus de 65 % de ce volume est utilisé dans la salle de bain, que ce soit pour la douche, le lavage des mains ou l'activation de la chasse d'eau. En modifiant ses habitudes de consommation quotidienne, on peut préserver cette ressource naturelle. Pour découvrir quelques astuces et participer au concours *Ma ville, c'est la plus bleue!*, consultez le site web de la 38e édition du Programme d'économie d'eau potable au **www.reseau-environnement.com/peep**

Les trois trousses contiennent neuf produits de qualité, dont des aérateurs de robinet, des pastilles de détection de fuites et une pomme de douche à débit réduit.

Trousse n°1

Pomme de douche téléphone Earth Massage.

Prix de détail : 66,80 $

Offerte au coût de SEULEMENT

20 $

Taxes incluses.

Trousse n°2

Pomme de douche fixe Earth Massage.

Prix de détail : 52,10 $

Offerte au coût de SEULEMENT

15 $

Taxes incluses.

Trousse n°3

Pomme de douche fixe SAVA

Prix de détail : 46,01 $

Offerte au coût de SEULEMENT

10 $

Taxes incluses.



Les trousses sont disponibles au comptoir de l'hôtel de ville, situé au 90, avenue Roosevelt, durant les heures habituelles de bureau.

Renseignements : 514-734-3021 ou 514-734-3026

Arrosage extérieur : CONNAISSEZ-VOUS LA RÉGLEMENTATION?

C'est l'article 17 du règlement no 1419 qui encadre l'arrosage extérieur. Assurez-vous de prendre connaissance de ses dispositions et ainsi éviter les pénalités!

S'arrimant au Plan de développement durable de la Ville, l'établissement d'un horaire pour l'arrosage extérieur vise essentiellement à réduire la consommation d'eau et à minimiser le gaspillage.

CONSEILS :

- Arroser en début ou en fin de journée permet d'éviter que l'eau ne s'évapore avant de pénétrer dans le sol. L'arrosage est ainsi bien plus efficace!
- Arroser la pelouse une seule fois par semaine mais durant une longue période favorise la croissance de racines profondes, contrairement à l'arrosage quotidien.

QUAND L'ARROSAGE EST-IL PERMIS?

L'article 17 stipule que, pour la période du 1er mai au 1er octobre, l'arrosage de la pelouse, des plantes ou d'autres végétaux ne sera permis qu'entre 6 h et 8 h et entre 18 h et 22 h les journées paires du calendrier, pour les immeubles ayant un numéro civique pair et les journées impaires du calendrier pour les immeubles ayant un numéro civique impair. Cependant, pour les immeubles munis d'un système d'arrosage automatique, l'arrosage se limitera de 3 h à 6 h le matin, les jours prescrits par leur numéro civique. *Pour les zones à dominance industrielle, au sens du Règlement de zonage no 1310, la période est de 1 h à 6 h le matin.* Quiconque contrevient aux dispositions de ce règlement sera passible d'une amende à hauteur de 100 $ pour une personne physique et de 200 $ pour une personne morale, et ce en plus des frais.

COMMENT S'Y RETROUVER?

	Adresses PAIRES	Adresses IMPAIRES
ARROSAGE AUTOMATIQUE (RÉSIDENTIEL)	Journées paires de 3 h à 6 h (matin)	Journées impaires de 3 h à 6 h (matin)
ARROSAGE MANUEL	Journées paires de 6 h à 8 h et de 18 h à 22 h	Journées impaires de 6 h à 8 h et de 18 h à 22 h

***Note :** Les nouvelles pelouses, surfaces ensemencées, nouveaux arbres et autres plantations majeures pourront par contre, être arrosées en tout temps.*



LA VILLE DE MONT-ROYAL PREND SOIN DE SES FRÊNES

Un plan d'action

POUR LUTTER CONTRE L'AGRILE DU FRÊNE

De concert avec les mesures mises en place par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), la Ville de Mont-Royal a déployé un plan d'action triennal pour lutter contre la propagation de l'agrile du frêne sur son territoire. Afin d'encadrer les actions proposées dans le *Plan d'action 2015-2017 – Lutte contre l'agrile du frêne*, un règlement a été adopté au printemps dernier : **le Règlement nº 1433.**

Différentes stratégies d'intervention ont été établies dans le but de limiter la dispersion des foyers d'infestation et ainsi préserver la forêt urbaine de Mont-Royal. Depuis 2012, l'administration municipale procède sur une base régulière à des suivis de classification et à des opérations de dépistage pour l'ensemble des frênes du territoire public.

Conformément aux objectifs du Plan d'action, un inventaire des frênes sur les terrains privés a été entamé en juin dernier. Tout au long de la saison estivale, des agents parcourront les rues de la ville afin de repérer les frênes situés sur les propriétés privées. Les propriétaires seront ainsi informés des différentes démarches qui s'offrent à eux selon l'état dans lequel se trouve leurs arbres.

Traitement préventif : soutien aux propriétaires de frênes

Un programme complet de suivi a été planifié de manière à guider les propriétaires en ce qui concerne le traitement, l'élagage ou l'abattage de leurs frênes. Parmi les mesures de soutien proposées, la Ville offrira notamment un remboursement de 50 % des frais de traitement au biopesticide *TreeAzin*, en optant pour les services du fournisseur officiel de la Ville, Paysagiste Roger Martel inc.

L'ensemble de la documentation, dont le Règlement nº 1433, est disponible sur le site web de la Ville dans la section *Environnement et matières résiduelles*, à l'adresse **www.ville.mont-royal.qc.ca**
Renseignements : 514 734-4121



Interdiction de transporter du bois

Étant donné la progression de cet insecte nuisible, il est interdit, par décret du gouvernement fédéral, de transporter les branches de 2,5 cm (1 po) de diamètre et plus, des bûches et des troncs d'arbre, toutes essences confondues. Les déposer dans le bac vert destiné aux résidus de jardin ou dans les ordures ménagères est également prohibé.

Que faire de vos branches?

Afin de vous départir de vos branches, sachez que la Ville offre sans frais, du 2 avril au 24 septembre 2015, une collecte de branches répondant à certains critères. En effet, les branches d'un diamètre supérieur à 2,5 cm (1 po) et inférieur à 15 cm (6 po) seront ramassées gratuitement. Elles doivent être déposées de façon ordonnée, les bouts coupés face à la rue, après 19 h, la veille de la collecte ou avant 7 h, le jour même. Le nombre est limité à 5 branches de 2,5 m (8 pi) de long et le volume à 60 cm (2 pi) x 60 cm (2 pi) x 2,5 m (8 pi). Les branches de grand format ou excédant la quantité permise peuvent être récupérées toute l'année aux frais du propriétaire.

Pour faire une demande ou obtenir plus de renseignements, veuillez appeler la ligne Info collectes au 514 734-4123. Précisons que seules les demandes reçues avant le mercredi midi seront traitées pour la collecte du jeudi.



N.B. Cette collecte spéciale est offerte exclusivement aux propriétaires et non aux entrepreneurs-jardiniers. Ces derniers doivent déchiqueter et éliminer eux-mêmes les branches qu'ils coupent et les copeaux.

RAPPEL

Pour procéder à l'abattage d'un arbre dont la circonférence, mesurée à 1 m du sol (3,3 pi), est supérieure à 31 cm (12 po), vous devez obtenir au préalable un permis auprès de la Ville. Vous pouvez obtenir le formulaire de demande de permis dans la section Formulaires et publications au **www.ville.mont-royal.qc.ca**

CHAUFFAGE AU BOIS : QUELLE RÉGLEMENTATION S'APPLIQUE ?

Territoire de Montréal

La Ville de Montréal a récemment déposé un projet de réglementation sur le chauffage au bois en vue de resserrer les normes entourant l'utilisant de ce type de combustible solide. Ce projet de règlement, qui fera l'objet de consultations publiques en novembre prochain, ne s'appliquera pas à Mont-Royal.

Territoire de Mont-Royal

À Mont-Royal, c'est le règlement nº 1424 visant à réduire les émissions polluantes et à préserver la qualité de l'air qui est en vigueur. Les Monterois dont la demeure est déjà munie d'un appareil ou foyer à combustible solide peuvent continuer de l'utiliser conformément au règlement nº 1424.

Par contre, il est important de savoir que…

- L'installation ou le remplacement, à l'intérieur d'un bâtiment, de tout appareil ou foyer permettant l'utilisation d'un combustible solide est interdite, à l'exception d'un appareil de chauffage d'appoint ou de cuisson à granules.
- L'utilisation d'un appareil de chauffage d'appoint utilisant un combustible solide est interdite lorsqu'un avertissement de smog, émis par Info-Smog, est en vigueur pour la région de Montréal.

Des amendes s'échelonnant de 500 $ à 2 000 $ sont prévues au règlement en cas d'infraction.

Rappelons que les appareils fonctionnant au gaz naturel, au propane ou à l'électricité ne sont pas visés par le règlement nº 1424.

Pour toute question concernant l'utilisation des foyers et des poêles à bois, communiquez avec la division Urbanisme et inspection au **514 734-3042.**

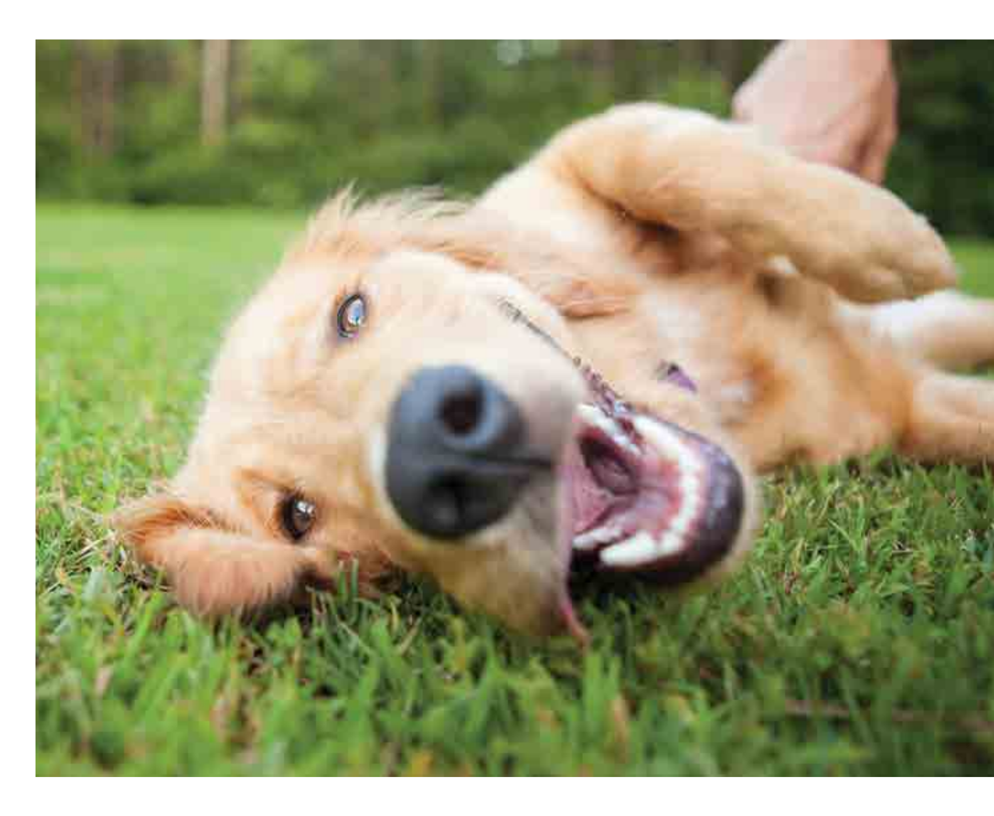
Le règlement nº 1424 est disponible en ligne au : **www.ville.mont-royal.qc.ca.**

POUR NOS AMIS À QUATRE PATTES

L'adoption d'une politique animalière pour le mieux-être des animaux de compagnie a fait plusieurs heureux, au printemps, alors que le conseil validait une série de mesures destinées à protéger les chiens et les chats sur son territoire.

Ainsi, il devient désormais obligatoire que les propriétaires fassent stériliser tous leurs compagnons domestiques, à l'exception d'un chat et d'un chien. La nouvelle politique prévoit également que les commerces spécialisés dans la vente d'animaux de compagnie ne pourront dorénavant offrir à Mont-Royal que des chats, des chiens et des lapins déjà stérilisés, qu'ils se seront procurés exclusivement auprès de refuges ou d'organismes de secours animal. Menée en collaboration avec la SPCA, l'initiative s'est attiré de nombreux éloges (Règlement nº 1340).

Le conseil annonçait par ailleurs au printemps la construction d'un nouveau parc canin. La saison estivale verra donc l'ouverture d'un nouveau parc de près de 2 500 mètres carrés, pourvu d'une fontaine pour les chiens et d'une autre pour leurs propriétaires. Entièrement gazonné, partiellement bordé de haies de cèdre et doté de nombreux bancs, le nouveau parc canin remplacera à terme l'ancien parc, autrement plus modeste, mais accueillera lui aussi les résidents et leurs chiens sur le chemin Dunkirk, cette fois-ci à deux pas de l'école secondaire Mont-Royal.



ART PUBLIC
UNE PREMIÈRE MURALE À MONT-ROYAL

Le conseil muniscolaire, qui réunit chaque hiver douze jeunes élus de sixième année placés sous la gouverne du maire Roy, s'est intéressé lors de sa dernière édition à la mise en valeur du patrimoine monterois. Cet été, une murale sera réalisée sur un mur aveugle du centre-ville de Mont-Royal. Cette dernière puise sa source des réflexions des jeunes conseillers de l'Académie Saint-Clément et des écoles Dunrae Gardens et Carlyle. Sa conception a fait l'objet d'une collaboration entre le conseil muniscolaire et l'organisme MU, spécialisé en murales.

La murale représentera de façon graphique, très contemporaine, le tracé des principaux corridors routiers de la ville : il s'agit d'une carte du territoire que reconnaîtront aisément les Monterois. Pour autant, la dynamique de remplissage des motifs qui composent l'œuvre s'avère fondée sur des éléments significatifs de l'histoire locale. En effet, on y trouve des motifs et des nuances inspirés du chemin de fer, de la culture du melon et de la roseraie.

Il s'agira de la première murale réalisée à Mont-Royal. Elle s'ajoutera, comme l'ont fait les sculptures et les statues des dernières années, à l'inventaire d'art public de la municipalité.

La murale sera créée tout au long du mois de juillet. Les résidents sont invités à se faire les témoins de sa progression au 1757, boulevard Graham, de semaine en semaine.

À propos de l'artiste

Jeune artiste pluridisciplinaire travaillant avec l'atelier In Situ, la corrélation de l'œuvre avec le territoire représente un moteur important dans le processus créatif d'Ilana Pichon. Formée en architecture et terminant tout juste une résidence en sérigraphie à l'Atelier Graff à Montréal – un projet qu'elle a mené sur des thèmes urbains – Ilana a également participé à Nuit blanche sur Tableau Noir, en 2014, afin de réaliser en direct une fresque sur l'avenue Mont-Royal.

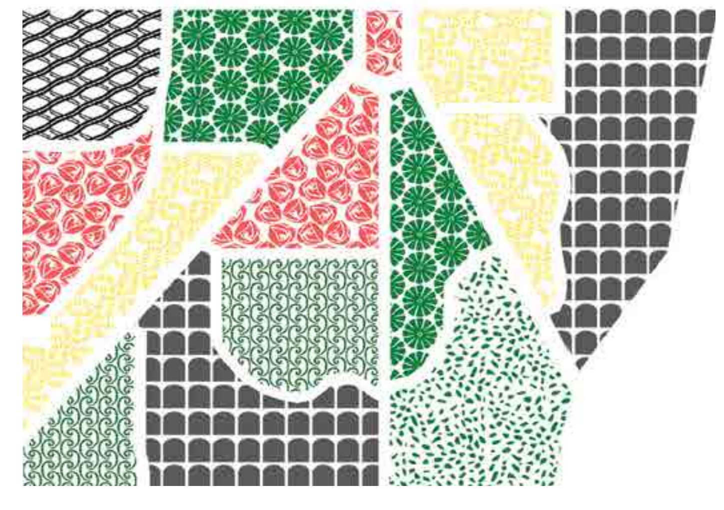


Des motifs et des nuances inspirés de l'histoire locale

À propos de MU

MU est un organisme de bienfaisance qui transforme l'espace public montréalais en réalisant des murales ancrées dans les communautés. Le cœur de sa démarche : créer des murales pour voir et vivre l'art au quotidien, pour déclencher une transformation sociale et pour léguer, à Montréal, un musée à ciel ouvert. Depuis 2007, MU a réalisé 70 murales d'envergure et pérennes dans 15 quartiers de la ville en plus de mettre en œuvre un important volet éducatif.





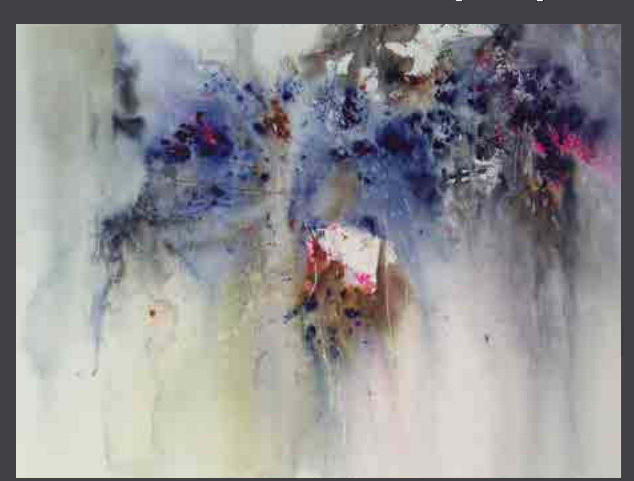
COMMENT SE PORTE LA RUCHE URBAINE?

La cohorte précédente du conseil muniscolaire avait permis l'arrivée à Mont-Royal d'une première ruche urbaine, installée l'an dernier sur le toit de l'hôtel de ville. Les abeilles vont bien, elles ont traversé l'hiver et devraient produire suffisamment de miel, cet été, pour en permettre la récolte.

AQUARELLE, PHOTOGRAPHIE, ACRYLIQUE ET SCULPTURE

Galerie TRAM 2015

ANDRÉE DE SÈVE
Dans le sapin - (aquarelle)





MARION THIBAULT
Sans titre - (acrylique)



NADINE ABOUSSOUAN
Phéniciens - (techniques mixtes)



RAYMOND BARBEAU
Teddy - (bronze)



CLAUDE MICHAUD
Sororité 09
(photographie)

TRAM AVEC DES WWW...

La Table ronde sur l'art de Mont-Royal (TRAM) cultive sa présence sur le web depuis plus de 4 ans, tant en français qu'en anglais.

Visitez TRAM dès aujourd'hui au www.artmontroyal.org. Pour tout renseignement supplémentaire, communiquez avec l'association à info@artmontroyal.org ou en composant le 514-341-5973.

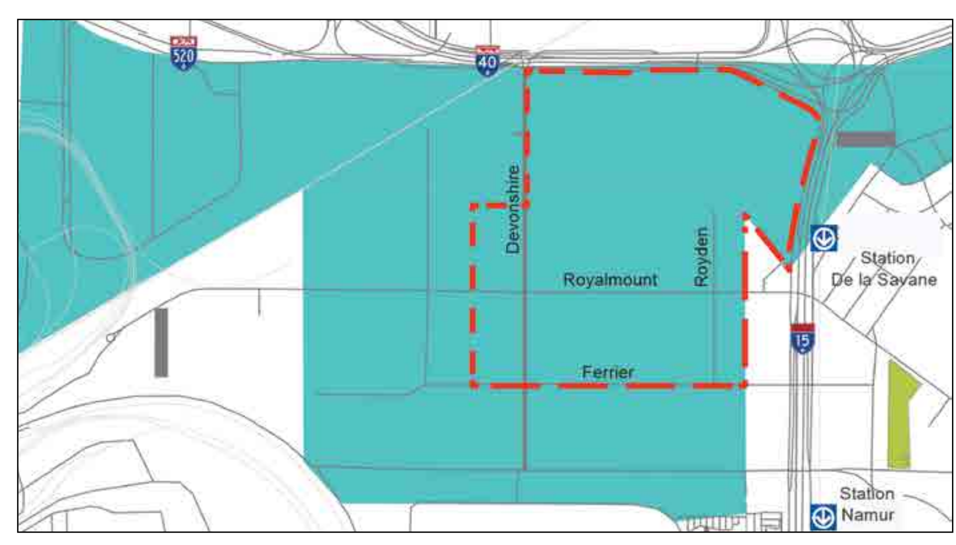
UNE RÉFLEXION SUR LE REDÉVELOPPEMENT DU SECTEUR INDUSTRIEL

C'est à la fin du mois de mai que le conseil municipal a présenté en séance régulière le programme particulier d'urbanisme (PPU) visant à déterminer les orientations pour les usages et le zonage d'une partie du secteur industriel de la ville. En effet, depuis plusieurs années, la municipalité souhaitait redynamiser un secteur particulier, bien visible, localisé au sud-ouest de l'échangeur Décarie. Le pôle visé par le PPU longe les deux autoroutes 40 et Décarie.

Constitué notamment de terrains vacants, de stationnements et de plusieurs anciens bâtiments industriels imposants maintes fois soumis à des transformations, il était temps d'entamer une réflexion sur l'avenir de ce secteur. L'intérêt de l'entreprise Carbonleo d'y aménager son projet de centre de divertissement et commercial, le Royalmount, a convaincu la Ville de pousser plus loin sa réflexion et de passer à l'action en amorçant une étude sur le changement de vocation du secteur.

Davantage qu'un simple changement de zonage, le PPU présenté par la Ville met en lumière différentes orientations relatives à ce secteur. On souhaite notamment en améliorer l'accessibilité par transport en commun (notamment en rehaussant l'utilisation de la station de métro De la Savane), y favoriser le transport actif (piéton, vélo), y développer des espaces verts, y privilégier la construction d'immeubles écologiques, verts et durables et y établir une signature distinctive à la Ville de Mont-Royal. Bref, soutenir le redéveloppement de plusieurs terrains inutilisés et désaffectés pour faire d'eux un nouveau quartier, un pôle économique dont les Monteroises et Monterois seront fiers.

Le projet Royalmount de Carbonleo sera le premier à bénéficier de cette nouvelle planification urbanistique. En plus de permettre de relancer l'une des vitrines du secteur industriel, ce projet important génèrera également des retombées économiques positives pour la Ville de Mont-Royal, lui assurant une stabilité financière supplémentaire, de même que pour l'agglomération de Montréal dans son ensemble.



La ligne pointillée indique le territoire visé par le PPU, soit une portion d'environ 70 hectares du secteur industriel. Le projet multifonctionnel proposé par le promoteur Carbonleo n'occupera, quant à lui, que le tiers des 70 hectares.



L'AUTOPARTAGE AVEC COMMUNAUTO : UNE FORMULE GAGNANTE À MONT-ROYAL

Fort d'une popularité qui ne se dément pas depuis sept ans, le service d'autopartage Communauto a récemment bonifié son offre à Mont-Royal.

En effet, depuis le début de juin, un nouveau point de service a fait son apparition dans le stationnement municipal adjacent au parc Mohawk, soit au coin du chemin Dumfries et de l'avenue Dobie. Par ailleurs, une voiture additionnelle est venue garnir les rangs des véhicules disponibles au point de service préexistant, à l'hôtel de ville.

Au total, ce sont désormais quatre voitures qui sont disponibles à Mont-Royal par l'entremise de ce service d'autopartage en libre-service avec réservation.

www.communauto.com





L'école Russell vers 1960

Vue du jardin du Russell sur le parc

Le Russell sur le parc

Un peu d'histoire…

Saviez-vous qu'une école a déjà eu pignon sur rue dans ce qui est aujourd'hui le parc Ernest-B.-Jubien? En effet, érigée au tournant des années 1950, l'École Russell faisait partie de la défunte Commission des écoles protestantes du Grand Montréal. C'est au début des années 1980, à l'annonce de la fermeture de l'établissement scolaire, que la Ville fit l'acquisition de l'immeuble et du grand terrain adjacent avec l'intention d'en faire un équipement communautaire.

Peu de temps après, la Ville céda une portion du terrain par bail emphytéotique à un organisme sans but lucratif, afin de permettre la construction d'un immeuble de 80 appartements destinés aux retraités autonomes de Mont-Royal. Quant au parc Ernest-B.-Jubien, un espace vert qui fait aujourd'hui la joie des promeneurs et résidents riverains, son aménagement fut terminé quelques années plus tard.

Le Russell sur le parc fêtera son 30e anniversaire cette année. Rappelons que l'immeuble à appartements pour retraités autonomes propose une option intéressante aux Monterois de 60 ans et plus, seuls ou en couple, qui choisissent de demeurer dans notre communauté et de profiter de la qualité de vie offerte ici, à Mont-Royal.

Le Russell sur le parc est situé au 30, avenue Brittany.

Renseignements : lerussell.ca

JOURNÉE DU PARCOURS VERS LA LIBERTÉ

Plus de 200 personnes se sont rassemblées devant l'hôtel de ville le dimanche 26 avril dernier afin de commémorer l'exode des réfugiés vietnamiens et leur accueil au Canada, après la chute de Saigon survenue le 30 avril 1975. Cette invitation lancée par la communauté vietnamienne de Mont-Royal s'inscrit s'inscrit dans la foulée de l'adoption du projet de loi S-219 visant à reconnaître le 30 avril comme étant la Journée du parcours vers la liberté. Cette journée nationale permet non seulement de souligner les événements tragiques qui ont marqué l'exode de réfugiés de la mer, l'accueil généreux des Canadiens, mais également l'apport exemplaire de la communauté vietnamienne au Canada et, plus près de nous, à la ville de Mont-Royal.



RÈGLEMENTS

BRUIT EXCESSIF : MÉNAGEZ VOS VOISINS!

Pour faciliter le bon voisinage, il est de mise de limiter les nuisances causées par le bruit. En ce sens, le Règlement municipal nº 1380 prévoit différentes dispositions visant à assurer le bien-être individuel et collectif des résidents. Ce règlement encadre notamment les nuisances sonores occasionnées par les travaux de construction et de rénovation, l'aménagement paysager ainsi que tout autre dispositif pouvant produire du bruit jugé excessif.

PÉRIODES D'INTERDICTION

CONSTRUCTION ET RÉNOVATION

- avant 7 h et après 20 h, du lundi au vendredi;
- avant 9 h et après 17 h, le samedi;
- le dimanche et les jours fériés.

AMÉNAGEMENT PAYSAGER

- avant 7 h et après 20 h, du lundi au vendredi;
- avant 10 h et après 16 h, les samedi, dimanche et jours fériés.

SOUFFLEUSE À FEUILLES

- en tout temps, entre le 15 juin et le 30 septembre;
- entre le 1er octobre et le 15 juin, avant 7 h et après 20 h, du lundi au vendredi inclusivement, et avant 10 h et après 16 h, les samedi, dimanche et jours fériés.
- ***Exception :*** *Malgré ce qui précède, il est permis d'utiliser une souffleuse à feuilles lors de travaux d'abattage ou d'émondage d'arbre effectués par la Ville ou par un entrepreneur spécialisé.*

ÉQUIPEMENTS MÉCANIQUES, TELS QUE LES THERMOPOMPES ET LES POMPES À PISCINE

À l'exception d'un climatiseur de fenêtre dont la capacité maximale est de 12 000 Btu/h, l'installation d'un équipement mécanique requiert l'obtention d'un permis délivré à cette fin par le Service d'inspection (Règlement nº 1310, chapitre VI, article 117). De plus, à la limite du terrain à l'intérieur duquel il est situé, le bruit émis ne doit pas excéder :

- 48 décibels entre 22 heures et 7 heures;
- 52 décibels entre 7 h et 22 heures.

Pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer avec la Sécurité publique au 514 734-4666.





HORAIRE D'ÉTÉ

BUREAUX MUNICIPAUX

DU 22 JUIN AU 4 SEPTEMBRE 2015

TOUS LES BUREAUX MUNICIPAUX :

De 8 h à 16 h 30 du lundi au jeudi et de 8 h à 13 h le vendredi.

Ateliers municipaux (du 22 juin au 4 septembre 2015) - **bureaux administratifs** de 7 h à 16 h du lundi au jeudi et de 7 h à 13 h le vendredi.

Après 13 h le vendredi, les appels seront transférés automatiquement à la Sécurité publique de Mont-Royal au 514 734-4666.

Centre des loisirs - bureaux administratifs : de 8 h à 16 h 30 du lundi au jeudi et de 8 h à 13 h le vendredi. - **comptoir des inscriptions :** de 8 h à 16 h 15 du lundi au jeudi et de 8 h à 12 h 45 le vendredi.

Bibliothèque : À partir du lundi 22 juin et jusqu'au dimanche 6 septembre inclusivement :

Du lundi au jeudi de 10 h à 21 h. Vendredi de 10 h à 18 h.

Samedi et dimanche – fermée

Notez que la bibliothèque sera fermée les 24 juin, 1er juillet ainsi que le 7 septembre.

En cas d'urgence après 13 h le vendredi, ou après les heures de bureau, veuillez communiquer avec la Sécurité publique de Mont-Royal, au 514 734-4666

PERMIS

STATIONNEMENT DE NUIT

STATIONNEMENT DE 4 HEURES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE MONT-ROYAL

Sauf indication contraire, il est interdit de stationner de façon continue pendant plus de 4 heures sur le territoire de Mont-Royal. Le règlement prévoit même une présomption de stationnement continu de la part du conducteur dans le cas où le véhicule serait utilisé mais stationné de nouveau au même endroit ou dans le même quadrilatère.

Cette présomption vise à assurer la libre circulation des véhicules d'urgence en tout temps, à faciliter l'entretien des rues, à augmenter l'efficacité des patrouilleurs et des policiers lors des patrouilles et à préserver le cachet de Mont-Royal.

PERMIS – STATIONNEMENT DE NUIT

La règle du stationnement de 4 heures est appliquée par les patrouilleurs de la sécurité publique. Toutefois, vous pouvez obtenir un permis de stationnement si vous ne pouvez stationner dans votre allée en raison de travaux ou si vous avez des visiteurs.

Détenteur : Le permis est délivré en regard d'un véhicule et d'une adresse spécifique.

Durée du permis : Trois nuits consécutives, valide entre minuit et 8 h.

Après 8 h, la règle du stationnement de 4 heures s'applique.

Limite : 9 permis par mois par véhicule. Les permis sont gratuits

RENSEIGNEMENTS : 514 734-4666

Sécurité publique de Mont-Royal, 10, avenue Roosevelt

Résidus alimentaires



LA SECONDE PHASE DU PROJET PILOTE S'AMORCERA CET ÉTÉ



COMPTE TENU DU SUCCÈS QU'A CONNU LE PROJET PILOTE DE COLLECTE DES RÉSIDUS ALIMENTAIRES LANCÉ AU DÉBUT DE L'ÉTÉ 2014 AUPRÈS DE 500 MÉNAGES MONTEROIS, LA VILLE A DÉCIDÉ D'ÉTENDRE LA PHASE DEUX À TOUT LE SECTEUR À L'EST DE LA VOIE FERRÉE. AINSI, CE SONT QUELQUE 1 500 RÉSIDENCES QUI POURRONT PRENDRE PART À CETTE INITIATIVE ENVIRONNEMENTALE DÈS CET ÉTÉ.

Les nouveaux participants recevront une trousse de départ comprenant un bac de comptoir avec crochet, un ensemble de dix sacs en papier à doublure en cellulose et un mode d'emploi détaillé. Les 500 ménages impliqués lors de la première phase pourront réutiliser le matériel qui leur avait été livré à l'été 2014.

À l'automne, un bac brun sur roues, de 45 litres, fourni par la Ville, sera livré aux 1 500 foyers participants. Le contenu du bac de comptoir pourra être transvidé dans ce bac dont la collecte s'effectuera tous les mercredis, de la fin novembre à la mi-avril. Après cette période, les résidents auront le choix d'utiliser le bac vert destiné à la collecte des résidus de jardin ou le bac brun. Toutefois, un seul des deux bacs sera ramassé le jour de la collecte.

Renseignements **514 734-4123**

RESTEZ BRANCHÉ SUR VOTRE VILLE



INSCRIVEZ-VOUS EN TOUT TEMPS !

Recevez un appel téléphonique automatisé en cas d'urgence. Pour vous inscrire ou mettre à jour vos coordonnées, il vous suffit de cliquer sur le logo de CodeRED figurant sur la page d'accueil du site **www.ville.mont-royal.qc.ca** pour remplir le formulaire.

govillemo

UNE FAÇON MODERNE DE JOINDRE LES CITOYENS

Recevez des messages d'intérêt général sur les activités de la Ville, par courriel ou par messagerie texte sur votre téléphone. Pour vous inscrire ou mettre à jour vos coordonnées : **www.govillemo.ca**

http://www.facebook.com/pages/Ville-de-Mont-Royal-Gouvernement/126630557351587



Site web : **www.ville.mont-royal.qc.ca**

@PhilippeRoy_VMR





RÉPERTOIRE TÉLÉPHONIQUE

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE MONT-ROYAL

Philippe Roy – Maire
philippe.roy@ville.mont-royal.qc.ca
Tél.: 514 734-2914 (bur.)
Téléc.: 514 734-3072 (bur.)

Joseph Daoura – Conseiller district nº 1
joseph.daoura@ville.mont-royal.qc.ca
Tél.: 514 734-2914 (bur.)
Téléc.: 514 734-3072 (bur.)

Minh-Diem Le Thi – Conseillère district nº 2
minh-diem.lethi@ville.mont-royal.qc.ca
Tél.: 514 734-2914 (bur.)
Téléc.: 514 734-3072 (bur.)

Erin Kennedy – Conseillère district nº 3
erin.kennedy@ville.mont-royal.qc.ca
Tél.: 514 345-9336 (rés.)
Téléc.: 514 345-9336 (rés.)

John Miller – Conseiller district nº 4
john.miller@ville.mont-royal.qc.ca
Tél.: 514 738-7155 (rés.)
Téléc.: 514 734-3072 (bur.)

Louis Dumont – Conseiller district nº 5
louis.dumont@ville.mont-royal.qc.ca
Tél.: 514 735-3617 (rés.)
Téléc.: 514 734-3072 (bur.)

Daniel Robert – Conseiller district nº 6
daniel.robert@ville.mont-royal.qc.ca
Tél.: 514 734-2914 (bur.)
Téléc.: 514 734-3072 (bur.)

DIRECTION GÉNÉRALE
Ava Couch – Directrice générale
90, av. Roosevelt - H3R 1Z5
Tél.: 514 734-2915
Téléc.: 514 734-3080

SITE WEB DE
LA VILLE DE MONT-ROYAL :
En français : www.ville.mont-royal.qc.ca
En anglais : www.town.mount-royal.qc.ca
Pour nous écrire : info@ville.mont-royal.qc.ca

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
Tél.: 514 734-2900

INFO-COLLECTES
Tél.: 514 734-4123

COMPTOIR DE SERVICE - Hôtel de ville :
90, av. Roosevelt - H3R 1Z5
Tél.: 514 734-3021 / 514 734-3026
Téléc.: 514 734-3085

SERVICES MUNICIPAUX

URBANISME ET INSPECTION
20, av. Roosevelt - H3R 1Z4
Tél.: 514 734-3042 Téléc.: 514 734-3090

SERVICES TECHNIQUES
Isabel Tardif – Directrice
20, av. Roosevelt - H3R 1Z4
Tél.: 514 734-3034 Téléc.: 514 734-3084

- Génie
Tél.: 514 734-3034 Téléc.: 514 734-3084

- Travaux publics
180, chemin Clyde - H3P 2N9
Tél.: 514 734-2999 Téléc.: 514 734-3094

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
Yves Gignac – Directeur
20, av. Roosevelt - H3R 1Z4
Tél.: 514 734-3048 Téléc.: 514 734-3084

- Centre local de développement Centre-Ouest
Tél.: 514 734-3048 Téléc.: 514 734-3084

LOISIRS, CULTURE ET ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES
Kevin Whitehall – Directeur
60, av. Roosevelt - H3R 1Z4
Tél.: 514 734-2928 Téléc.: 514 734-3083

INFO LIGNE: 514 734-2938

- Bibliothèque des adultes
1967, boul. Graham - H3R 1G9
Tél.: 514 734-2967 Téléc.: 514 734-3089

- Bibliothèque des enfants
Tél.: 514 734-2973

- Aréna
1050, ch. Dunkirk - H3R 3J8
Tél.: 514 734-2925

- Piscine extérieure
1000, ch. Dunkirk
Tél.: 514 734-2948

- Piscine intérieure
955 ch. Rockland - H3P 2X8
Tél.: 514 734-2928

- Chalet Mohawk
1050, ch. Dumfries - H3P 2P9
Tél.: 514 734-2950

- Chalet Connaught (Country Club)
1620, boul. Graham - H3R 1G8
Tél.: 514 739-5761

- Club de curling de Mont-Royal
5, av. Montgomery - H3R 2B2
Tél.: 514 733-7153

- Centre des jeunes
60, av. Roosevelt H3R 1Z4
Tél.: 514 734-4111

AFFAIRES PUBLIQUES ET GREFFE
Me Alexandre Verdy – Greffier
et Directeur des affaires publiques
90, av. Roosevelt - H3R 1Z5
Tél.: 514 734-2988 Téléc.: 514 734-3092

COMMUNICATIONS
Tél.: 514 734-3017 Téléc.: 514 734-3092

TRÉSORERIE ET
RESSOURCES MATÉRIELLES
Nathalie Rhéaume – Trésorière et
Directrice des ressources matérielles
90, av. Roosevelt - H3R 1Z5
Tél.: 514 734-3015 Téléc.: 514 734-3091

RESSOURCES HUMAINES
Gordon Black – Directeur
90, av. Roosevelt - H3R 1Z5
Tél.: 514 734-2980 Téléc.: 514 734-3082

SÉCURITÉ PUBLIQUE
André Maratta – Directeur
10, av. Roosevelt - H3R 1Z4
Tél.: 514 734-4666 Téléc.: 514 734-3086

COUR MUNICIPALE (point de service)
1405, rue de l'Église,
Arrondissement St-Laurent (Qc) H4L 2H4
Tél.: 514 872-2964 Téléc.: 514 872-8271
cour-municipale@ville.montreal.qc.ca

URGENCES 9-1-1

POLICE DE QUARTIER – Poste 24
1435, av. Van Horne, Outremont H2V 1K9
Tél.: 514 280-0124 Téléc.: 514 280-0624

PRÉVENTION INCENDIE
Bureau de la direction
15, rue Stanton, Westmount H3Y 3B1
Tél.: 514 280-0874 Téléc.: 514 925-1412